



TVA 2018 cession entreprise

Par **Diouelli**, le **30/08/2018** à **19:27**

Bonsoir mon père a vendu son entreprise septembre 2017

Mon père décède en mai 2018, je reçois la tva à payer de 2017 (5000 euros) je paye, et la je reçois (encore !) la tva de 2018 acompte 5600 euros)

Es t'il possible de payer une tva de 2018 alors que l'entreprise a été cède en 2017 ?

Bonne soirée